



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 18 mars 2024 à 19H00

Correspondant : Delphine Bouckaert – Référence : Ref. 20240318/24

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Nino MANZINI, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS (entrée en séance à 19h19),
Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS,
Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Agnès MUAMBA
KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Conseillers
Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Ludivine PAPLEUX, Echevine ;
Nino MANZINI, Martine DAVID, Laurent LAUVAUX, Martine GAEREMYNCK, Pierre-
Yves HUBAUT, Conseillers communaux.

Objet n°24 - Question orale de Madame la Conseillère Christiane OPHALS relative à la maisonnette et au jardinet à l'angle de la rue Edouard Moucheron et Rue des Martyrs

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Christiane OPHALS relative à la maisonnette et au jardinet à l'angle de la rue Edouard Moucheron et Rue des Martyrs.

Je me souviens d'un grand débat lors de la demande de Haute Senne logement de construire
quelques logements sociaux sur ce terrain.

Quel avenir à réserver à la maisonnette s'y trouvant ?

La réponse aujourd'hui... aucun !

Elle est abandonnée... et à terme pourrait devenir dangereuse.

- Alors que la commune chasse les biens non occupés, envisagez-vous quelque chose à son
sujet ?

Merci.

Monsieur l'Echevin André-Paul Coppens répond à la question.

La réaffectation de bâtiment aux particularités architecturales tel que ce lieu amène un challenge
d'organisation et d'ingéniosité pour trouver un projet approprié. L'évolution continuelle des
besoins d'une Commune nous poussent à réfléchir dans toutes les directions sur la manière

d'exploiter au mieux le patrimoine bâtis dont nous disposons. Malheureusement, cette réflexion en amont ne peut se concrétiser à chaque fois.

Outre le manque de surface, la remise aux normes du réseau électrique et gaz ainsi que l'application d'un isolant, la pose de nouveaux châssis ... nécessiteraient un investissement de plusieurs milliers d'euros. L'utilisation pour une activité ouverte au public impliquerait également d'ajouter un bloc sanitaire.

De plus depuis le projet avorté des pompiers, d'autres idées ont germé, comme par exemple la création d'un espace vétérinaire...mais le manque d'espace n'a pas permis non plus de poursuivre dans cette voie. Aujourd'hui le service environnement a même proposé un abri pour chauve-souris.

Néanmoins, il me semble opportun, de laisser la main au prochain Collège & Conseil Communal pour déterminer de concert le devenir de cet espace.

Madame la Conseillère Christiane OPHALS réplique

Je suis d'accord avec toi. Ce n'est pas possible de faire quelque chose dans l'état actuel mais c'est quelque chose à abattre et ce n'est pas beau et ça déguise le paysage.